



GROUPEMENT DE LA FILIERE BOIS DU CAMEROUN

NOTE DE SYNTHÈSE DE LA CIRCULAIRE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE AUX MEMBRES DU GOUVERNEMENT SUR LES GRANDES ORIENTATIONS DEVANT GUIDER L'ÉLABORATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'EXERCICE 2023 AU CAMEROUN : CAP SUR DES ASPECTS POUVANT IMPACTER LA FILIERE BOIS.

En date du 23 Août 2022, le Président de la République du Cameroun a adressé aux membres du Gouvernement la circulaire N° 001 du 23 Août 2022 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2023.

Dans cette circulaire, le Président de la République a prescrit des paramètres à prendre en compte lors de la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice à venir notamment : -le contexte macroéconomique mondial et national - la SND 2020 - 2030 - les effets négatifs induits par la guerre en Ukraine sur l'économie nationale - le plan de relance post COVID 19.

Dans l'élaboration du budget de l'Etat pour l'exercice 2023, un accent particulier sera mis entre autre sur la poursuite de la mise en œuvre de la politique d'import substitution à travers les actions visant l'augmentation de la production locale et la réduction de la dépendance aux importations.

Concernant les objectifs de l'action publique sur le plan économique, le Gouvernement s'attèlera principalement à :

- Orienter la commande publique en biens et services vers la production locale, notamment dans la filière « bois », à travers l'acquisition d'une part significative des équipements mobiliers des administrations publiques auprès des entités de production locale ;
- Renforcer les infrastructures énergétiques afin de répondre aux besoins de l'industrie et des populations, à travers notamment l'opérationnalisation des barrages hydro-électriques et des centrales solaires destinées à l'électrification des zones rurales.

Pour ce qui est de l'orientation générale de la politique budgétaire et en matière d'élargissement de l'assiette, cette circulaire prescrit entre autre :

¹ Cette note de synthèse de cette circulaire met principalement en exergue les aspects pouvant d'une manière ou d'une autre impacter le sous-secteur forêt – bois et la transformation locale de cette ressource



GROUPEMENT DE LA FILIERE BOIS DU CAMEROUN

(...) **Le renforcement de la fiscalité environnementale à travers la poursuite de la taxation optimale de l'exploitation illégale des ressources naturelles et ce, en droite ligne des engagements internationaux souscrits par le Cameroun.**

Quant aux recettes douanière, leur mobilisation optimale devra se traduire à travers la réalisation des actions ci-après :

(...) **La poursuite de la politique de taxation adaptée des marchandises à l'exportation en fonction de leur degré de transformation locale, de leur volume de production nationale afin de permettre au Cameroun d'en tirer les meilleurs dividendes de la richesse de son sol et sous-sol.**

